

## FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE MISSION LOCALE LILLE / VILLE DE LILLE

**Titre de mission : Créer du lien entre les générations – MAISON DES SENIORS LOMME**

**Cette Mission s'inscrit dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, « Investir dans la jeunesse de la Métropole »  
La Ville de Lille, via la Mission locale de Lille développe le service Civique autour des valeurs de solidarité et de proximité.**

**NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE et SERVICE : [Mairie de Lille](#) -**

- Votre adresse :
- Vos coordonnées téléphoniques :
- Votre contact mail :
- Votre date de création :
- N° SIRET :

Nom du signataire responsable, ou président :

Nom et fonction du tuteur ou tutrice :

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE

Depuis maintenant 10 ans, la Ville de Lille accueille chaque année des jeunes en service civil volontaire, aujourd'hui devenu service civique.

Affectés à des missions de lutte contre l'isolement, ils contribuent par leur investissement, à retisser du lien en allant au devant des habitants.

Ils véhiculent ainsi les valeurs de solidarité, de proximité et participent au quotidien à améliorer leur bien-être. Aujourd'hui, la Ville élargit le champ d'intervention des jeunes accueillis en service civique.

Au-delà de l'action menée auprès des plus fragiles, elle souhaite en effet améliorer l'information et l'accessibilité des services rendus aux publics, sur des sujets très variés.

Dans cette perspective, la Ville de Lille recherche 80 jeunes sérieux et motivés, prêts à s'engager dans les domaines suivants :

- Lien social avec les personnes fragiles
- E-administration et numérique
- Ouverture culturelle et éducation
- Eco-citoyenneté
- Information/promotion locale

**INTITULE DE LA MISSION: : Créer du lien entre les générations – MAISON DES SENIORS LOMME**

**Thématique : Solidarité**

**Nb de postes : 1 Durée : 9 mois**

### ACTIVITES

Le volontaire est amené à :

- Rendre visite aux personnes âgées isolées pour créer du lien social et leur proposer des activités (discussions, loisirs, jeux, lecture, petites sorties à pied...)
- Fournir des informations concernant les services, sur les aides à domicile (téléassistance, portage de repas, etc.) mais aussi

les activités et événements mis en place à l'échelle du quartier et de la ville, et les accompagner physiquement à ces activités (culturelles, sportives ou autre événement fédérateur).

- Informer le service des situations nécessitant la rencontre avec un professionnel.
- Participer à l'organisation de manifestations ponctuelles (repas, goûters mensuels, etc.).
- Rassurer et expliquer le fonctionnement de l'espace numérique.

Lieu d'activité (si différent du siège social de la structure) et matériel mis à disposition

Le lieu de la mission est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ? oui  non x

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? oui  non x

Date prévisionnelle de démarrage

Novembre 2018

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

9 mois – 25H/semaine

**Extrait de la charte d'engagement en Service Civique pour les Missions Locales :**

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **472,97€euros par mois + 107,58€** versés par l'organisme agréé, soit **580.55€ au total**.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de 107,67€euros si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

**DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE**

- RIB (au nom du jeune)
- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale (avec numéro de sécurité sociale lisible)
- Justificatif de domicile: exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement et copie CNI recto verso de l'hébergeur)
- Certificat médical d'aptitude au service civique
- CV à jour
- Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)
- Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA
- Pour les mineurs : Autorisation parentale avec copie CNI recto verso du tuteur légal + copie du livret de famille (toutes les pages)
- L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et



La Mission Locale de Lille  
CRÉATEURS D'AVENIRS



**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun  
au service de tous

de mineurs)